

Don du citoyen Augers, de Rennes, de 36 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Augers, de Rennes, de 36 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 563;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29754_t1_0563_0000_11

Fichier pdf généré le 01/02/2023

la Loire, déclare que j'offre à la Patrie, depuis le moment présent jusqu'à la paix, la quantité de 700 pieds cubes de bois propre à la Marine par chacun an, à prendre dans les différentes coupes de bois que j'ai faites pour l'exploitation de mes forges depuis 2 ans, dans celles que je fais présentement, et dans chacune de celles que je ferai annuellement jusqu'au dit tems; le tout en beau bois de construction. A l'effet de quoi je consens que le commissaire de la Marine, ou son contremaître pour luy, marque d'abord dans les 2 coupes anciennes et celle actuelle et ensuite dans celles suivantes, au fur et mesure de leur échéance, tous les arbres qui sont propres à composer ladite quantité offerte; ce qui fera 2.100 pieds cubes pour la présente année; et celle de 700 pieds cubes pour chacune des années suivantes, me soumettant de luy délivrer les dits arbres aussitôt qu'il se présentera, afin, qu'ils puissent être sur le champ coupés et façonnés; et ensuite voiturés au port sans délais.

Depuis longtemps je fabrique des fers pour le service de la Marine. Depuis peu j'ai commencé dans une de mes forges la fabrication des lames à canon pour la guerre. J'ose espérer que la Convention nationale voudra bien agréer mon offrande, la seule qui me reste pour que tous les moyens qui sont en mon pouvoir, soient, comme moi même, voués et employés à la défense et au salut de mon pays. C'est avec les vaisseaux qu'Athènes sauva sa liberté; c'est avec des vaisseaux que Carthage fut vaincue; c'est avec des vaisseaux que l'Angleterre sera domptée.

Vive la Représentation nationale, Vive la République. »

CHAILLON.

Sur la motion d'un membre[DAMERON], la Convention nationale accepte l'offrande, en décrète la mention honorable, insertion au bulletin et le renvoi au ministre de la marine, chargé d'expédier les ordres nécessaires pour faire couper les bois et les rendre à leur destination (1).

7

Le citoyen Cordier, chirurgien major au 8^e bataillon du Doubs, fait l'envoi des deux jours de paie qui lui ont été accordés en gratification à l'armée du Rhin.
Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Huningue, 15 germ. II] (3).

« Représentans,

Une conjuration vient d'être découverte, vous avez fait tomber le glaive de la loi sur les têtes coupables. En applaudissant à votre énergie, en adhérant à tous vos décrets, surtout aux

(1) P.V., XXXV, 217. Minute du p.v. résumant la lettre de Chaillon (C 297, pl. 1027, p. 26) sous la signature de DAMERON.

(2) P.V., XXXV, 218 et 349. B¹ⁿ, 30 germ. (1^{er} suppl¹).

(3) C 297, pl. 1027, p. 25.

lois révolutionnaires je vous invite à continuer vos pénibles travaux; vous aurez bien mérité de la patrie, entre vos mains elle sera toujours sauvée.

Vive la République, et la Représentation nationale qui sera toujours mon ralliement ».

Le sans culotte CORDIER.

P.S. Je fais la remise pour les frais de la guerre de 2 jours de paye, 14 liv. qui m'ont été accordées à titre de gratification comme aux autres soldats de l'armée du Rhin.

8

Le citoyen Augers, de Rennes, envoie 36 liv. en numéraire pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

9

La commune de Chamborigaud annonce qu'elle va envoyer les dépouilles de son église qu'elle destine à servir de temple à la Raison.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission chargée de recueillir ces dons (2).

[Extrait des délibérations de la comm.; séance du 10 plu. II] (3).

Nous Charles Lamorte, maire de lad. commune, Jean Félix Roch, Fayet dit Montjoie, Jacques Deleuze, Pierre Pit, Antoine Chamboredon, Jean Pierre Martin, officiers municipaux, Jean Lauze, procureur de la commune, Louis Leiris, Jean et autre Jean Benoit, Jean Roux, Jean Fabre, André Polge, Jean Guiraud, Alexis Rieutor, Jacques Beys, notables.

Certifions que sur l'invitation qui fut faite le jour d'hier par le citoyen Lamorte, maire, aux membres du conseil général et aux autres citoyens de la commune de se rendre aujourd'hui matin dans la salle des séances publiques, et de la, sur place, devant l'arbre de la liberté pour assister au feu de joie, et à la fête, à célébrer pour la seconde fois à l'occasion de la reprise de Toulon; nous nous sommes tous rendus le matin à lad. salle avec plusieurs des autres citoyens de la commune, et étant partis après nous être réunis à une heure après midi, la municipalité en écharpe, nous sommes rendus sur la place où le conseil général de la commune avec les autres citoyens assemblés, le dit. citoyen Lamorte, maire a adressé le discours dont la teneur suit: Chers citoyens frères et amis,

Cette convocation a l'agréable motif de continuer la manifestation de notre joie sur les heureux succès de nos braves frères d'armes, succès qui se multiplient journellement; la victoire qu'ils ont remportée par la prise de Toulon; la défaite de l'armée anglaise et espagnole, qui

(1) P.V., XXXV, 218 et 349. Minute du P.V. (C 297, pl. 1027, p. 24). B¹ⁿ, 30 germ. (1^{er} suppl¹).

(2) P.V., XXXV, 218.

(3) C 298, pl. 1042, p. 32 à 34.